



08-INT-114

Interpellation

De l'école à l'insertion professionnelle : quel bilan et quelles perspectives pour les jeunes de moins de 25 ans ?

En inscrivant « l'insertion des jeunes par la formation professionnelle » dans son programme de législature 2007 à 2012, le Conseil d'Etat a montré sa volonté d'agir dans ce domaine et d'en faire une question prioritaire.

La situation vécue par les jeunes qui débutent leur vie sans trouver de place dans la société est en effet dramatique. La non-insertion professionnelle des jeunes peut générer des ravages sociaux à moyen et à long termes. Chaque année, il sont près de 2'000 jeunes à quitter leur scolarité obligatoire sans avoir trouvé de place d'apprentissage et donc à courir plus facilement le risque d'être confrontés au chômage ou à l'aide sociale. De plus, environ 2'000 bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) sont des jeunes adultes en difficulté (JAD) entre 18 et 25 ans.

Les études présentées dans le rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse¹ (CFEJ) ont montré clairement que la transition entre l'école obligatoire et le monde du travail est l'un des moments les plus décisifs dans la biographie sociale et professionnelle de ces jeunes. Si la transition est manquée, une précarité durable est quasi programmée. De même, la Commission a reconnu que le phénomène observé n'est pas purement conjoncturel ou économique.

Dans le canton de Vaud, divers programmes pilotes, études et réflexions ont été lancés ces dernières années pour mieux comprendre et combattre ce phénomène de société. Aujourd'hui, l'heure est venue de tirer le bilan de ces études et de passer à l'acte. Il est urgent d'inscrire des mesures concrètes et pérennes dans les différents textes de loi concernés, dans le domaine de la formation, de l'emploi et de l'aide sociale.

Mon interpellation pose les questions suivantes :

1. Quel est aujourd'hui le nombre de mineurs et des jeunes adultes au bénéfice d'un Revenu d'insertion (RI) ? Quelle a été l'évolution de la situation depuis 2006 et quelles sont les prévisions pour 2012 ?
2. Quel est le bilan intermédiaire des programmes pilotes, études et réflexions menées dans le canton afin de faciliter l'insertion des jeunes dans la société, notamment dans le marché du travail, en particulier le bilan du programme FORJAD, l'étude de l'UCA, celle de la DGEO concernant les dernières années de scolarité obligatoire, celles des différents services et offices, dont l'OCOSP ?
3. Quelles sont les mesures ou les actions jugées les plus efficaces et les plus performantes résultant du bilan de ces études et programmes pilotes ? Quelles sont les contraintes les plus importantes pour la mise en place de ces mesures (financières, collaboration entre secteur privé et public, autres ...) ?
4. Pourquoi aucune nouvelle mesure visant à faciliter l'insertion des jeunes

¹ Jeune et pauvre : un tabou à briser, août 2007, rapport CFEJ.

chômeurs sans formation en grande difficulté n'a-t-elle été introduite dans la loi cantonale sur l'emploi (LEmp) alors qu'un EMPD modifiant cette loi et nécessitant la modification de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) vient juste d'être soumis au Grand Conseil ?

5. Quelles sont les collaborations mises en place entre le DFJ, le DEC (via les ORP) et le DSAS, afin de traiter le plus rapidement possible les dossiers des jeunes en rupture de formation pour les orienter vers les mesures d'insertion existantes ? Dans quelle mesure ces procédures sont-elles coordonnées, voire simplifiées ?

6. Le rapport de la CFEJ insistant sur le rôle des « coaches », combien de conseillers en orientation professionnelle sont chargés de façon spécifique d'orienter les jeunes en rupture de formation, de les soutenir dans la recherche de places de travail ou d'apprentissage, de les suivre pendant une partie de la durée de leur apprentissage ou de leur premier emploi ? Combien d'heures de conseiller en orientation sont nécessaires en général pour réinsérer un jeune en difficulté dans le monde professionnel et donc le nombre souhaitable de postes supplémentaires ?

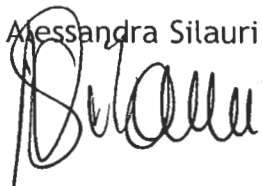
7. Sachant que les élèves quittent l'école obligatoire à 16 ans et que l'âge moyen des apprentis de première année est de 18 ans ; et constatant que le niveau d'exigences fixé par les faïtières patronales dans les ordonnances d'apprentissages ne cesse d'augmenter, ne devrait-on pas développer d'avantage encore les structures de pré-formation ?

8. En amont de ces problèmes d'insertion, peut-on observer une corrélation entre l'ampleur du phénomène et le type de système scolaire (c.f. le taux très élevé d'élèves issus de la VSO sans solution en fin de l'école obligatoire) ?

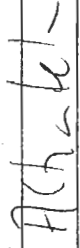




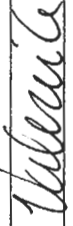

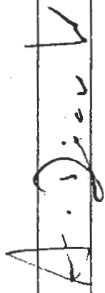

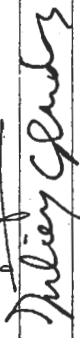

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses et pour le rôle moteur qu'il joue en matière d'insertion des jeunes dans la société, notamment par leur intégration dans le marché de l'emploi.

Lutry, le 30 juin 2008

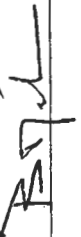
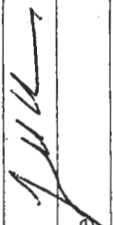


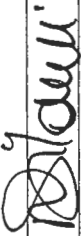




Alessandra Silauri



Liste des députés signataires -- état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André 	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier 
Apothéloz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc 	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves 
Bavaud Sandrine 	Cornaz-Rovelli Valérie 	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis 	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne 	Girardet Lucas 
Borloz Frédéric	Delacour André	Glardon Julien 
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine 	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice 	Rochat Pierre.
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André 	Modoux Philippe	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne 
Junglaus Delarze Suzanne <i>S. Junglaus Delarze</i>	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis 
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric 
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier 	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre